

Brevet Informatique et Internet

B2i

École

ATTESTATION

Année scolaire 20.... - 20....

Le Brevet informatique et internet niveau école est délivré à :

élève de la classe de

conformément à l'arrêté du 14 juin 2006 relatif aux référentiels de connaissances et capacités exigées pour le B2i.



Cachet de l'école

La Directrice, le Directeur

L'élève

Fait le

Brevet Informatique et Internet

B2i

École

ATTESTATION

Année scolaire 20.... - 20....

Le Brevet informatique et internet niveau école est délivré à :

élève de la classe de

conformément à l'arrêté du 14 juin 2006 relatif aux référentiels de connaissances et capacités exigées pour le B2i.



Cachet de l'école

La Directrice, le Directeur

L'élève

Fait le

Brevet Informatique et Internet

B2i

École

ATTESTATION

Année scolaire 20.... - 20....

Le Brevet informatique et internet niveau école est délivré à :

élève de la classe de

conformément à l'arrêté du 14 juin 2006 relatif aux référentiels de connaissances et capacités exigées pour le B2i.



Cachet de l'école

La Directrice, le Directeur

L'élève

Fait le

Brevet Informatique et Internet

B2i

École

ATTESTATION

Année scolaire 20.... - 20....

Le Brevet informatique et internet niveau école est délivré à :

élève de la classe de

conformément à l'arrêté du 14 juin 2006 relatif aux référentiels de connaissances et capacités exigées pour le B2i.



Cachet de l'école

La Directrice, le Directeur

L'élève

Fait le